

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 juin 2015
Français
Original : anglais

**Examen des progrès accomplis dans la mise
en œuvre des mesures prévues par la déclaration
sur des engagements réciproques aux fins
de la consolidation de la paix au Libéria****Quatrième rapport d'étape****I. Introduction**

1. Le présent rapport contient des informations actualisées relatives à la mise en œuvre de la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria et des objectifs adoptés en février 2013 par la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix au Libéria. Ce quatrième rapport d'examen évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prévues par la déclaration sur des engagements réciproques et couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

2. Le 16 novembre 2010, le Gouvernement libérien et la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix ont adopté la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (voir PBC/4/LBR/2) pour aider le Libéria dans son action de consolidation de la paix. Cette déclaration prévoit que les objectifs fixés dans la déclaration sur des engagements réciproques fassent régulièrement l'objet d'un examen dans le but de suivre les progrès réalisés et d'apporter s'il y a lieu des modifications.

3. Le premier examen de l'application de la déclaration a eu lieu en 2011. Le document final qui en est issu a modifié la déclaration initiale et ajouté de nouveaux engagements et objectifs (PBC/6/LBR/2). Il a été adopté par la formation Libéria le 9 mai 2012. Le deuxième examen était consacré aux principaux progrès réalisés et obstacles rencontrés entre le 1^{er} août 2011 et le 30 septembre 2012 (PBC/7/LBR/3). Le document final du deuxième examen a été adopté le 20 mars 2013. Le troisième examen a couvert la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2013, le document final ayant été adopté le 20 mars 2014.

4. Le présent rapport est consacré à l'application de la déclaration entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 et a été établi à partir des rapports d'étape fournis par le Gouvernement libérien, des contributions des membres de la formation Libéria et des rapports de mission du Président de la formation Libéria, ainsi que



des résultats des discussions consacrées à l'application de la déclaration qui se sont tenues à Monrovia en février 2014. En raison de l'épidémie du virus Ebola, ces discussions ont principalement porté sur la nécessité de réviser la déclaration.

II. Engagements pris par le Gouvernement du Libéria

A. Renforcement de l'état de droit

1. Mobiliser à titre prioritaire la volonté politique de faciliter les travaux de la Commission de la réforme législative afin qu'elle soit mieux à même d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées

5. **Progrès dans la réalisation des résultats et des objectifs énoncés dans la stratégie de la Commission de la réforme législative.** À la suite du lancement de son plan stratégique en 2011, la Commission de la réforme législative a engagé la mise en œuvre des principales activités prévues. En 2014, elle a fourni des conseils techniques à diverses instances de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, notamment sur l'élaboration de politiques et de textes de loi. Durant cette année, la Commission a mené une étude approfondie et consulté 12 parties prenantes dans 11 comtés : Margibi, Grand Bassa, River Gee, Grand Gedeh, Nimba, Bong, Lofa, Grand Cape Mount, Bomi, Gbarpolu et Montserrado. Ces consultations ont réuni plus de 1 500 personnes, dont des membres d'organisations de la société civile et d'associations de femmes et de jeunes, des responsables politiques et des chefs coutumiers et religieux. Un projet de politique nationale de réforme législative a été développé par la suite puis soumis pour examen à un groupe de travail technique formé de professionnels du droit, d'analystes politiques et d'experts juridiques.

6. **Accroissement du budget alloué à la Commission de la réforme législative.** Depuis sa création, en 2011, la Commission de la réforme législative n'a bénéficié d'aucune augmentation de crédits pour recruter des administrateurs en nombre suffisant. Il est urgent de renforcer les moyens budgétaires de la Commission pour lui permettre d'exécuter son mandat dans les délais impartis.

7. **Adoption d'une politique nationale de réforme législative.** Le projet de politique a été rédigé en août 2014, après que la Commission de la réforme législative et la Commission de la gouvernance aient coorganisé un dialogue entre les parties prenantes, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). La Commission de la gouvernance a élaboré une directive sur le renforcement de la coordination et de la qualité du processus législatif. Les recommandations formulées par les principales parties prenantes ont largement contribué au projet de politique, avalisé à une large majorité lors des deux sessions de validation qui se sont tenues les 13 et 17 avril 2015.

8. **Tenue d'une conférence nationale sur la justice.** La magistrature et le Ministère de la justice ont organisé une conférence sur la justice pénale du 26 au 28 mars 2013. Les résolutions de la conférence ont été validées en octobre 2013 et certaines d'entre elles mises en œuvre en 2014.

2. Allouer un budget suffisant au secteur de la justice

9. **Allocation d'un budget suffisant aux secteurs de la justice et de la sécurité, conformément aux recommandations formulées par la MINUL et la Banque mondiale dans leur examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité.** Depuis la publication de l'examen des dépenses en janvier 2013, le Gouvernement libérien n'a pas été en mesure de concrétiser les allocations budgétaires recommandées pour les secteurs de la justice et de la sécurité. À la lumière du transfert imminent au Libéria des opérations de sécurité menées jusqu'alors par la MINUL, en juin 2016, il est important que les allocations budgétaires soient augmentées conformément aux besoins identifiés pour ces secteurs.

3. Prendre des mesures immédiates pour réduire la proportion inacceptable de cas de détention provisoire

10. **Réduction du nombre de cas de détention provisoire.** Le taux de prévenus en détention provisoire au niveau national est passé de 87 % février 2009 à 74 % janvier 2014 et 64 % en décembre 2014. La prison centrale de Monrovia, dans le Comté de Montserrado, abrite environ la moitié de la population carcérale du pays. Le changement le plus notable dans les statistiques a été enregistré en octobre 2014 à la suite de mesures d'urgence prises par la magistrature et le Ministère de la justice en raison de l'épidémie d'Ebola. Une équipe chargée de l'exécution du projet sur la détention provisoire a été créée, et approuvée dans le cadre de la nouvelle structure du Conseil de justice et de sécurité, pour travailler plus spécialement sur les questions liées à la détention provisoire.

11. **Extension du programme d'audiences foraines à tous les tribunaux d'instance du comté de Montserrado et à ceux des chefs-lieux des comtés de Bong, de Nimba et de Lofa.** Dans le cadre de ce programme d'audiences foraines, dix tribunaux d'instance du comté de Montserrado ont, en 2014, examiné 801 affaires et prononcé 475 remises en liberté. Un projet visant à assurer un suivi des procédures dans des tribunaux d'instance sélectionnés dans tout le Libéria a été mené en 2014 afin de déterminer les raisons des retards entraînant des détentions provisoires prolongées. Ses conclusions ont été discutées avec les acteurs nationaux de la justice pénale, notamment la Cour suprême et le Ministère de la justice, et des mesures ont été prises par l'équipe spéciale en charge des questions de détention. L'une de ces initiatives a consisté en la mise en place d'un service central de gestion des affaires en vue d'améliorer l'avancement des dossiers des tribunaux d'instance aux cours de circuit. La procédure de jugement collectif des détenus d'une même prison, une version du programme d'audiences foraine dans d'autres comtés, a eu un impact positif sur les chiffres globaux des détentions provisoires. De plus, l'amélioration de la collaboration entre les avocats commis d'office et les procureurs des comtés s'est traduite par le réexamen de 146 affaires de détention provisoire dans le comté de Montserrado, suivi de mesures de remise en liberté des détenus.

12. Il convient d'agir davantage pour remédier à l'insuffisance de ressources et au manque de moyens, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la gestion des prisons.

13. **Formation d'un plus grand nombre d'agents de la justice.** En 2014, le Bureau de l'Avocat général a organisé trois ateliers qui ont permis de former près de

200 procureurs de comté et autres procureurs d'État. Par ailleurs, 18 diplômés de l'école de droit ont suivi un programme intensif de formation pour devenir procureurs municipaux. Cinq avocats commis d'office et neuf procureurs ont également été formés et affectés, en mai 2014, dans les cinq comtés couverts par les pôles régionaux de Harper et Zwedru. En juillet, l'Institut judiciaire a formé 200 magistrats aux compétences élargies des tribunaux d'instance, en mettant l'accent entre autres sur les condamnations, la conduite des procès et la classification des infractions en vertu de la nouvelle loi sur les condamnations. En 2014, 16 nouveaux juges ont été nommés par le Président et formés.

14. Augmentation du nombre de dossiers traités par le système de probation pilote. Les services de probation opèrent dans les comtés de Montserrado, Bong, Lofa et Nimba. Dans le comté de Bong, le service travaille à partir du pôle de Gbarnga. En 2014, ces services ont bénéficié à 122 probationnaires dans le comté de Montserrado et 48 autres dans le comté de Nimba. Les activités complémentaires ont été interrompues en raison de l'épidémie d'Ebola.

4. Renforcer la gestion des ressources humaines afin que des agents dûment formés comprenant bien la loi soient affectés dans les comtés, au même rythme que le déploiement de la Police nationale libérienne

15. Affectation des magistrats nouvellement diplômés. Aucune affectation n'est intervenue en 2014, cet objectif ayant été atteint en 2013. Les premiers rapports laissent entrevoir une amélioration progressive de la qualité des audiences des tribunaux.

16. Recrutement et affectation d'un nombre accru de procureurs et d'avocats commis d'office dans les pôles régionaux. Pour renforcer encore les institutions de justice pénale, cinq avocats commis d'office et neuf procureurs de comté supplémentaires ont été formés et affectés, en mai 2014, aux comtés couverts par les pôles régionaux de Zwedru et Harper, en l'occurrence les comtés de Maryland, Grand Kru, River Gee, Grand Gedeh et Sinoe. En décembre 2014, grâce au soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, le pays comptait au total 24 procureurs de comté (ils n'étaient que 15 en 2012). Ce chiffre inclut les cinq procureurs supplémentaires du comté de Montserrado. Toujours en décembre 2014, on dénombrait par ailleurs 84 procureurs municipaux dans le pays, dont les 18 diplômés de l'école de droit qui ont bénéficié d'une formation intensive à cet effet. Cependant, dans la pratique, 112 procureurs municipaux étaient en activité, dont un certain nombre de bénévoles. Chaque comté dispose d'une équipe chargée des poursuites au niveau de la cour de circuit.

17. Affectation d'un nombre de juges proportionnel à la quantité d'affaires inscrites au rôle. Des juges ont désormais été affectés à l'ensemble des comtés. Cependant, pour permettre un traitement efficace de toutes les affaires portées devant les tribunaux, leur effectif devrait être sensiblement renforcé. Sur les 152 tribunaux de première instance en place dans les 16 circuits, 90 postes de juges professionnels sont pourvus et 62 restent vacants alors que sur les 304 postes de juges associés à pourvoir, 213 sont occupés et 91 sont vacants.

18. Services juridiques fournis à partir du pôle de Gbarnga, puis étendus à d'autres pôles. La cour du neuvième circuit de Gbarnga a officiellement débuté ses activités en avril 2014. Les trois tribunaux d'instance du neuvième circuit à Bong opèrent désormais simultanément, d'où l'augmentation du nombre d'affaires traitées

dans un délai plus court. En 2014, 12 affaires de violence sexiste ou sexuelle ont été jugées dans les trois comtés couverts par le pôle, contre 14 en 2013.

5. Créer un espace de dialogue public sur les questions liées à l'état de droit

19. Élaboration de la politique relative à la justice non formelle et formelle par le Comité de la conférence nationale. La quatrième conférence nationale sur la justice a été remise à une date ultérieure en raison de la flambée du virus Ebola. Sa tenue bénéficiera d'une attention prioritaire en 2015.

20. Mise en œuvre des recommandations formulées à la conférence nationale sur le système de justice informel et formel de 2010. Les recommandations n'ont pas encore été appliquées en raison du report de la quatrième conférence nationale et de la nécessité de reformuler bon nombre d'entre elles sous forme de déclarations politiques. Le système judiciaire envisage de planifier une conférence en 2015.

21. Dialogues consultatifs régionaux permettant à la population de prendre connaissance du rapport de la conférence nationale de 2010. Les consultations n'ont pas encore eu lieu faute de moyens disponibles. Les recommandations issues de la conférence de 2010 devraient être examinées et entérinées lors de la prochaine conférence nationale sur la justice, après quoi des consultations régionales seront menées.

6. Créer et appliquer un système de gestion et de suivi des affaires, tout en favorisant l'établissement de relations professionnelles entre toutes les composantes de la justice, y compris la Police nationale libérienne

22. Mise en œuvre à titre pilote de nouveaux systèmes d'archivage et de gestion des dossiers au pôle de Gbarnga, puis aux pôles de Harper et de Zwedru une fois qu'ils auront été construits et seront entrés en service. La première version du système pilote de gestion informatisée des dossiers a été élaborée et un exercice de simulation du logiciel a été organisé. Les utilisateurs finaux ont reçu une formation informatique de base et le premier essai avec les utilisateurs finaux a eu lieu en octobre 2013. En raison cependant de la flambée du virus Ebola, aucun nouveau progrès n'a été enregistré en 2014.

23. Dans le cadre d'un programme de formation des greffiers mis en œuvre par l'Institut James A.A. Pierre et la Section de l'accès à la justice et à la sécurité de la MINUL, 164 greffiers issus de cinq régions du pays ont été formés en 2014 dans le cadre de la mise en place du système d'archivage manuel. Depuis 2011, 480 greffiers ont bénéficié d'une formation.

7. Établir des mécanismes efficaces de contrôle de la justice qui garantissent l'indépendance des juges et leur responsabilité à l'égard des justiciables

24. Fonctionnement efficace du Bureau de la fonction publique du pôle de Gbarnga et création de bureaux analogues dans d'autres pôles, une fois qu'ils auront été construits et seront entrés en service. Le Bureau de la fonction publique, centre de services d'orientation au sein du pôle régional de Gbarnga, fournit au public des informations sur les services disponibles. Les personnes résidant dans la région où se trouve le pôle peuvent porter plainte contre les acteurs du secteur de la justice et de la sécurité. Ces plaintes sont ensuite renvoyées au

secteur compétent. En 2014, 15 plaintes ont été reçues et transmises aux institutions de justice pénale concernées.

25. Le Bureau de la fonction publique a facilité l'action menée pour renforcer la confiance du public dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Les données recueillies par les organisations de la société civile et les observateurs des droits de l'homme, en collaboration avec le Bureau, alimentent un système d'alerte rapide. Ce système constitue une forme de contre-pouvoir qui permet de veiller à ce que les acteurs du secteur de la justice et de la sécurité agissent dans le respect des règles déontologiques.

26. Deux coordinateurs et trois spécialistes de la sensibilisation ont été recrutés pour les pôles 2 et 3 à Harper et Zwedru, puis formés et déployés en juin 2014 dans les comtés du sud-est. Une campagne d'information a également été menée en juin. Durant l'épidémie d'Ebola, les spécialistes de la sensibilisation ont collaboré avec les différentes antennes sanitaires des comtés afin de sensibiliser au virus tout en informant les citoyens des services assurés par les pôles.

27. **Examen, par les institutions des secteurs de la justice et de la sécurité, des mécanismes de responsabilisation et de contrôle, et application des recommandations.** On trouvera des informations sur ce point au paragraphe 64 ci-dessous.

28. **Création d'un organe civil indépendant de contrôle des agents de la justice, dont le mandat aura été défini à la suite de consultations avec le grand public.** En 2013, les membres de l'Association nationale des juges de première instance du Libéria ont approuvé l'idée d'ouvrir la Commission d'enquête judiciaire aux représentants de la société civile et à d'autres experts. Cette idée a été réaffirmée en 2014 avec la désignation, par des membres de la magistrature, de personnes éminentes au Conseil de la Commission d'enquête judiciaire. Cette dernière a été renforcée par l'adjonction d'un mécanisme d'établissement de rapports publics, avec la participation d'organisations de la société civile pour les questions liées à des comportements contraires à l'éthique de la part d'acteurs du secteur de la justice.

29. **Achèvement de l'examen portant sur les frais de justice et les amendes et des modifications requises des dispositions et procédures.** En 2014, la Cour suprême a adopté le texte définitif d'un amendement du barème des frais de justice et des amendes présenté par le comité chargé de sa révision. Conformément à la loi, le barème révisé des frais de justice et des amendes sera officiellement publié en 2015 et affiché dans chaque tribunal du Libéria.

30. **Achèvement de l'examen du système de libération sous caution.** Le système de libération sous caution a été examiné lors de la conférence sur la justice pénale qui s'est tenue en mars 2013 et une recommandation issue de l'examen de la mise en œuvre du système actuel a été proposée. Les résolutions de la conférence ont été validées le 24 octobre 2013. Le dispositif de libération sous caution devrait être mis en place dès que les fonds seront disponibles, durant l'exercice budgétaire 2015/16 si tout se passe bien.

31. **Organisation, à intervalles réguliers, de réunions de la Commission parlementaire chargée des questions judiciaires.** En 2014, les commissions des affaires judiciaires de la Chambre des représentants et du Sénat se sont réunies

régulièrement, pratiquement une fois par semaine, pour discuter des grandes questions judiciaires.

32. Élaboration par l'équipe spéciale chargée de la question des non-juristes, ou par tout autre organe compétent, de la politique devant régir la mise sur pied d'un programme faisant intervenir des non-juristes dans l'administration de la justice. La question des parajuristes a été examinée lors de la conférence sur la justice pénale qui s'est tenue en mars 2013. Les résolutions issues de cette conférence ont été entérinées le 24 octobre 2013. Le comité chargé de la planification de la conférence sur la justice a envisagé la recherche de nouveaux mécanismes facilitant l'accès à la justice comme l'un des thèmes de la quatrième conférence nationale prévue en 2015. Les sous-sujets incluraient : a) le rôle et place des assistants juridiques; b) le recours au règlement des différends dans le contexte de la loi; et c) le rôle des avocats dans le renforcement de l'offre de services juridiques à titre gracieux.

B. Soutien à la réforme du secteur de la sécurité

1. Préserver la volonté politique d'adopter et de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement

33. Réunions périodiques du Conseil national de sécurité. En 2014, des réunions ont été organisées à intervalle régulier.

34. Mise en service de conseils de sécurité dans les comtés de Bong, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe. Seuls 3 conseils (Grand Gedeh, Lofa et Nimba) sur les 15 prévus se réunissent tous les mois. Cela est dû en grande partie à un manque de soutien financier et de coordination. Fin 2014, tous les conseils de sécurité ont été temporairement suspendus en raison de l'épidémie d'Ebola.

35. Création d'un conseil de sécurité de district au pôle régional de Gbarnga. La loi sur la réforme de la sécurité nationale et du renseignement dispose que des conseils de sécurité de district doivent être créés. À ce jour, des conseils n'ont pour l'instant vu le jour que dans six districts des comtés de Lofa et de Nimba (trois districts chacun).

36. Représentation et participation active des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de sécurité. L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le secteur de la sécurité reste une priorité élevée pour le Gouvernement et des avancées progressives ont été notées dans ce domaine. À ce jour, les femmes représentent 18 % des effectifs de la Police nationale libérienne, 31 % de ceux du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et 30 % de ceux de l'Office de lutte contre la drogue.

37. Le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion a pour objectif de former 70 recrues par an lors des trois années à venir. En 2014, 14 femmes ont été formées et le Gouvernement a lancé pour le Bureau, avec l'appui de l'ONU, une politique d'égalité entre les sexes dont l'objectif est d'étendre la participation des femmes et de sensibiliser le personnel en tenue et en civil de l'administration pénitentiaire à l'égalité entre les sexes. À ce jour les femmes représentent 15 % des effectifs du Bureau.

38. **Élaboration et présentation au Parlement de la loi relative à la police.** En 2014, le projet de loi relative à la police a été présenté à la Commission de la gouvernance et à d'autres institutions pour examen et sera soumise au Parlement début 2015. **Mise en route de la réforme de l'Office de lutte contre la drogue suivant les recommandations issues de l'évaluation de la MINUL/de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et notamment modification de la loi sur l'Office de lutte contre la drogue.** Afin de renforcer sa capacité d'action, en 2012-2013, l'Office libérien de lutte contre la drogue a recruté, formé, et déployé dans l'ensemble du pays du personnel supplémentaire, après avoir vérifié les antécédents des intéressés. Le Gouvernement libérien a bénéficié, pour l'exercice budgétaire 2014/15, de fonds destinés à la formation de 102 nouvelles recrues, les sessions débutant au premier trimestre 2015. Dix agents de L'Office ont été déployés à l'aéroport international Roberts à Monrovia depuis 2013 et dans tous les ports de mer du pays depuis 2014. La vision stratégique et le plan de l'Office de lutte contre la drogue démarreront en 2015, en accord avec le plan de retrait de la MINUL.

40. **Élaboration d'une loi sur la lutte contre la drogue.** En juin 2014, le Parlement a adopté la loi réglementant certaines drogues et autres substances ainsi que la loi sur l'Office libérien de lutte contre la drogue, signées par le Président le 17 octobre 2014 et imprimées sous forme d'affiches le 21 octobre.

41. **Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue.** Aucune action n'a été menée en raison de la flambée du virus Ebola. Les travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue ont débuté en 2013. Les discussions entre les parties prenantes reprendront début 2015. Quatre éléments de la stratégie sont actuellement en cours d'examen : un cadre juridique adapté et efficace; un dispositif efficace et efficient de réduction de la demande de drogues; un mécanisme efficace de lutte contre l'offre de drogues illicites; et un contrôle et une surveillance efficaces des drogues licites.

42. **Dissolution du Bureau national des enquêtes et du Ministère de la sécurité nationale.** L'objectif a été atteint en 2014.

43. **Participation du public au dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité.** En septembre 2013, un atelier sur la réforme du secteur de la sécurité a été organisé par les Gouvernements libérien et suédois en collaboration avec les Bureaux de l'ONU au Libéria. Il a été l'occasion de faire le point sur les enjeux de la réforme du secteur de la sécurité dans la perspective du retrait progressif de la MINUL et de manifester l'attachement du Gouvernement à la justice et à la sécurité dans le pays. La révision de la stratégie nationale de sécurité a débuté en 2014 par plusieurs consultations publiques, mais a été interrompue en juin 2014 en raison de l'épidémie d'Ebola.

2. Allouer un budget suffisant au secteur de la sécurité

44. **Allocation d'un budget suffisant aux Forces armées du Libéria, à la Police nationale libérienne, à l'École nationale de police, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation et au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité effectué par la MINUL et la Banque mondiale.** En référence au paragraphe 9 ci-dessus, les recommandations visant à augmenter les allocations budgétaires n'ont pas encore

été traduites dans les faits. Il reste des problèmes à résoudre, tels qu'un déficit de capacités, le manque de moyens budgétaires et une implication et une responsabilisation insuffisante du Gouvernement dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

3. Appuyer la création et le fonctionnement de cinq pôles régionaux de justice et de sécurité

45. Achèvement de la procédure relative aux titres fonciers des pôles régionaux. La Commission foncière a achevé l'examen détaillé et l'arpentage et traité les titres fonciers des pôles 2, 3, 4 et 5. Les titres pour les pôles 2 et 3 ont été confiés au Ministère de la justice et ceux des pôles 4 et 5 transmis au Président pour signature.

46. Mise en route des travaux de construction des pôles 2 et 3 à Harper et Zwedru. En 2014, le Conseil de justice et de sécurité a approuvé la rénovation d'un bâtiment à Harper, destiné à accueillir les agents du Groupe d'appui de la police et autres services de justice et de sécurité. Les titres fonciers pour la cour de circuit de Harper, en centre-ville, ont également été traités en 2014. Un plan de conception pour le futur pôle proposé à Zwedru a été mis au point par le Ministère des travaux publics.

47. À partir des conclusions d'un sondage public et des enseignements tirés du pôle de Gbarnga, une approche par étapes est mise en œuvre pour les pôles 2 et 3, la première phase étant consacrée à la fourniture des services prioritaires dans la région. Selon une enquête initiale sur la justice et la sécurité menée en 2013 par le Bureau pour la consolidation de la paix au Libéria, la majorité de la population des cinq comtés à couvrir par les pôles de Zwedru et Harper était d'avis qu'il fallait déployer davantage d'efforts pour renforcer la confiance dans la police et le système de justice. D'où la priorité accordée en 2014 à l'affectation de cinq avocats commis d'office et de neuf procureurs de comté dans les comtés du sud-est. Le déploiement de 10 observateurs de la situation des droits de l'homme, de cinq spécialistes de la sensibilisation et de services de conseils juridiques par le biais d'organisation de la société civile comptent parmi les autres actions prioritaires ne nécessitant pas la construction de nouvelles infrastructures. Le recrutement d'agents chargés du soutien aux victimes et de la liaison entre les affaires au sein de la Cellule de répression des violences sexuelles et sexistes a été lancé en 2014. De plus, durant l'exercice budgétaire 2014/15, le Gouvernement du Libéria a alloué 450 000 dollars au fonctionnement du pôle régional de justice et de sécurité de Gbarnga et 500 000 dollars à des investissements liés à la construction du pôle régional de Zwedru.

48. Création dans les pôles de services d'assistance au public dotés des moyens nécessaires pour que les citoyens puissent porter plainte sans risque. Des informations à ce sujet figurent dans les paragraphes 26 à 28 ci-dessus.

49. Déploiement d'un personnel suffisant dans les pôles, dont au moins 20 % de femmes. En 2014, la Police nationale a affecté 55 agents, dont 15 femmes, au pôle régional de Gbarnga, dans lequel le Bureau de l'immigration et de la naturalisation dispose de 45 agents, dont 20 femmes. Deux des quatre observateurs de la situation des droits de l'homme en activité dans les comtés de Bong, Lofa et Nimba sont des femmes.

50. Mise en place des plans de commandement et contrôle de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Une évaluation du système de commandement et de contrôle de la police nationale a été incluse dans l'évaluation effectuée par la Police nationale et la MINUL. Le centre de commandement et de contrôle n'est pas encore fonctionnel.

51. Mise en œuvre d'activités de contrôle et d'évaluation destinées à mesurer l'efficacité des pôles. En juin 2014, le Bureau pour la consolidation de la paix au Libéria au Ministère de l'intérieur a procédé à une enquête publique sur un large éventail de questions liées à la justice et la sécurité dans les trois comtés couverts par le pôle de Gbarnga. Près de 1 500 entretiens ont été menés dans les comtés de Bong, Lofa et Nimba, sur la base d'une méthode d'échantillonnage en grappes stratifié aléatoire pour garantir la représentativité des conclusions au niveau des comtés. Certaines de ces conclusions laissent entrevoir quelques changements relativement positifs. À titre d'exemple, 80 % des personnes interrogées ont indiqué se sentir en sécurité ou très en sécurité, contre 65 % dans une étude similaire menée en juin 2012. Alors que 29 % des répondants considéraient la police comme le principal facteur de sécurité dans leur communauté, beaucoup de personnes, notamment dans les zones rurales, s'appuyaient davantage sur des équipes locales de surveillance (30 %) ou les autorités traditionnelles (26 %) pour leur sécurité. En moyenne, 28 % des personnes interrogées dans les trois comtés ont déclaré que la situation en matière de sécurité s'était améliorée comparativement à 2013, alors que 67 % estimaient qu'elle n'avait pas changé et que 5 % jugeaient qu'elle s'était détériorée. Une autre conclusion a montré que 45 % des personnes avaient confiance dans le système de justice, alors qu'elles n'étaient que 37 % en juin 2012, soit une légère amélioration même si l'objectif est loin d'être atteint. Certaines divergences ont été relevées entre les comtés, les habitants de Bong (57 %) affichant un niveau de confiance plus élevé dans les tribunaux que ceux du comté de Lofa (32 %).

52. Alors que la création du pôle de Gbarnga et la fourniture des divers services par ce pôle ont contribué à certains changements positifs dans la perception de la population des questions de justice et de sécurité, davantage de recherches sont nécessaires pour analyser également l'impact d'autres facteurs. Concernant le Groupe d'appui de la police opérant à partir du pôle, l'enquête de 2014 a montré que 79 % des répondants ayant vu ce groupe à l'œuvre à l'occasion d'un incident de sécurité grave, comme des actes de violence collective ou des émeutes, dans leur communauté au cours des 12 derniers mois ont été satisfaits de cette intervention et se sentaient davantage en sécurité. L'enquête a par ailleurs permis de constater qu'il convenait de renforcer la confiance en la police, par exemple en multipliant les patrouilles locales, en réduisant le temps de réaction et en rendant les procédures plus transparentes, tout ceci dans le respect des attentes spécifiques des hommes et des femmes. Globalement, 12 % des personnes interrogées ont confirmé avoir connaissance du pôle régional, sachant qu'elles sont 21 % dans le comté de Bong, 11 % dans celui de Lofa et 7 % dans celui de Nimba. Sur un plan général, les hommes sont plus nombreux (16 %) que les femmes (8 %) à avoir entendu parler du pôle, de même que les citadins (22 %) comparativement aux habitants des zones rurales (9 %). L'objectif de sensibilisation n'ayant démarré qu'au cours de l'année 2013 et ces trois comtés couvrant une zone très vaste, le niveau relativement faible d'information n'est pas vraiment une surprise, mais montre à l'évidence la nécessité

de renforcer les actions de sensibilisation. L'enquête a également recommandé que le Bureau de la fonction publique et les organisations de la société civile intensifient les efforts qu'ils déploient pour faire mieux connaître non seulement les modalités d'accès à la justice, notamment en diffusant des informations sur les procédures et les coûts, mais encore les autres systèmes de règlement des litiges tels que le programme concernant les modes alternatifs de règlement des litiges, notamment fonciers.

53. Création de réseaux de communication intégrés pour le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et la Police nationale libérienne. Les institutions du pôle régional de Gbarnga ont été connectées à Internet, ce qui a eu pour effet d'améliorer la communication au sein des comtés et avec le quartier général. En 2014, la police nationale, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et le Bureau de l'administration pénitentiaire ont réalisé de nouveaux progrès en matière de communications et de coordination. La prochaine phase de l'installation du matériel de transmission reste toutefois suspendue à la conclusion des négociations sur le partage des coûts entre le Gouvernement et le prestataire de télécommunications. Le Gouvernement libérien a convenu en principe des coûts et des consultations à tenir pour régler cette question.

54. Modification du cadre législatif et réglementaire pour soutenir la décentralisation des secteurs de la justice et de la sécurité. Le processus de modification du cadre législatif et réglementaire a démarré en 2013 et devrait s'achever en 2014.

55. Prise en compte, pour la création des pôles de Zwedru et de Maryland, des enseignements tirés en 2013 de l'expérience du pôle de Gbarnga. Les projets relatifs aux pôles 2 et 3 ont adopté une approche très différente de celle retenue pour le pôle de Gbarnga et s'emploient avant tout à mettre à la disposition des citoyens des services de justice et de sécurité. Les enseignements tirés en 2013 de l'expérience du projet de pôle régional de Gbarnga ont été intégrés dans la conception de la stratégie de mise en œuvre des pôles 2 et 3. Une mise en œuvre par étapes a ainsi été retenue, l'accent étant mis sur la fourniture de services plutôt que sur les infrastructures. Le Conseil de justice et de sécurité a approuvé la rénovation du bâtiment des télécommunications à Harper, qui sera utilisé dans la deuxième phase par les institutions de sécurité et de justice. La troisième phase, qui mettra l'accent sur les services de soutien susceptibles d'améliorer la productivité et le fonctionnement des institutions représentées dans les centres régionaux, dépendra des financements disponibles.

4. Faire progresser la réforme du Bureau de l'immigration et de la naturalisation conformément à son plan stratégique, tout en poursuivant la réforme de la Police nationale libérienne

56. Accroissement des possibilités de formation (y compris des formations spécialisées) offertes aux fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux membres de la Police nationale libérienne. Les fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation n'ont pas bénéficié de formations régulières en 2014 en raison de la flambée du virus Ebola. Cependant, au cours de l'exercice budgétaire 2014/15, le Gouvernement libérien a alloué des

financements à la formation de 250 diplômés du secondaire censés intégrer le Bureau de l'immigration et de la naturalisation. La formation débutera en 2015.

57. En 2013, avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité, la police nationale a recruté et formé 291 agents, après avoir vérifié les antécédents des intéressés. En mai 2014, ces 291 nouvelles recrues, dont 245 hommes et 46 femmes, ont obtenu leur diplôme de l'École nationale de police après 12 mois de formation de base. En 2014, la police a recruté 1 001 agents, dont 229 femmes, après avoir vérifié leurs antécédents. Le financement de la formation de 315 diplômés du secondaire recrutés dans la Police nationale libérienne a été prévu dans le budget du Gouvernement du Libéria pour l'exercice 2014/15. La formation débutera en 2015. À décembre 2014, l'effectif de la police nationale s'établissait à 4 807 agents (845 femmes et 3 962 hommes). Plusieurs programmes de formation de haut niveau ont été menés en 2014, notamment pour 78 agents de la Police nationale libérienne et 3 fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, qui ont été formés à l'administration et aux finances publiques avec le soutien des Gouvernements d'Irlande et du Royaume-Uni; 2 officiers de police, formés au leadership stratégique avec le soutien du Gouvernement du Botswana; et 2 officiers de police formés à la lutte contre le terrorisme, sous le parrainage de la République populaire de Chine.

58. Le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion a formé 70 agents (dont 17 femmes). Les nouvelles recrues ont obtenu leur diplôme en novembre 2014.

59. **Poursuite de la réforme et de la réorganisation du Bureau de l'immigration et de la naturalisation.** Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation envisage de transférer au niveau des comtés un certain nombre de missions importantes, dont la naturalisation et certaines autres fonctions, afin de décentraliser ses services d'immigration. Il a mené une procédure de recrutement transparente, fondée sur le mérite, qui a permis la sélection et le déploiement de 15 commandants de comté et de cinq commandants de région. Les 45 agents affectés au pôle régional de Gbarnga ne disposent pas du soutien logistique dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs missions.

60. **Amélioration qualitative et quantitative du personnel de la Police nationale libérienne, pour remédier aux lacunes recensées par la MINUL dans le cadre de la transition.** Au total, 291 nouvelles recrues de la police nationale, dont 46 femmes, ont obtenu en mai 2014 leur diplôme de l'École nationale de police.

5. **Progresser dans l'instauration de mécanismes civils efficaces de contrôle des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment en dotant de moyens appropriés le Conseil national de sécurité, les conseils de sécurité des comtés et les organes de contrôle compétents au sein du Parlement**

61. **Mise en œuvre des recommandations issues de l'étude de la MINUL et du Département des opérations de maintien de la paix sur le contrôle du secteur de la sécurité.** Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, et en collaboration avec la MINUL, le PNUD et l'Équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité, l'appareil judiciaire, la police nationale et le Bureau du Procureur général ont procédé, en mars et avril 2013, à une étude de leurs systèmes de gestion et de responsabilisation. Les conclusions de cette étude ont été

communiquées à tous les acteurs de la justice et de la sécurité. L'appareil judiciaire et le Ministère de la justice ont validé, le 24 octobre 2013, les recommandations qui en sont issues. En raison de l'épidémie d'Ebola en 2014, ces recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre.

62. **Création et mise à l'essai du Comité des plaintes civiles.** La création du Comité est prévue par la loi sur la police, actuellement à l'examen devant la Commission de la gouvernance.

63. **Fonctionnement efficace des centres de coordination de la police de proximité dans les comtés de Bong, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe.** À décembre 2014, des programmes de centre de coordination de la police de proximité avaient été engagés dans 13 des 15 comtés libériens grâce à une campagne de mobilisation des communautés locales par le biais des associations de femmes et des dirigeants étudiants. Ils se proposent également d'aider les responsables locaux dans l'élaboration des plans de sécurité. L'agent de liaison de la police nationale chargé de la police de proximité s'efforce de faire comprendre aux dirigeants des communautés locales à quel point il est important qu'ils s'intéressent à la sécurité de la population.

64. **Finalisation de la stratégie nationale de défense.** La stratégie a été définie et adoptée. Elle est axée sur les impératifs de défense nationale et sur la paix et la sécurité régionales.

65. **Renforcement des mécanismes de contrôle civil de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des Forces armées libériennes.** La création d'un comité de contrôle civil a été proposée. Les principales parties prenantes continuent de se concerter sur le mandat et le fonctionnement du comité proposé. De plus, en 2014, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation a préparé, avec l'appui de la MINUL et de la Police des Nations Unies, les amendements recommandés à la loi sur le statut des étrangers et la nationalité ainsi que le projet de loi établissant le service d'immigration du Libéria.

6. **Poursuite de la participation active aux initiatives régionales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

66. **Poursuite, en coopération avec les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres pays de la sous-région, des efforts consacrés à la gestion de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale.** Un groupe national de lutte contre la traite d'êtres humains, conduit par le Ministère du travail et réunissant tous les organismes chargés de la sécurité, a été mis en place en 2013. Grâce à ce groupe, des éléments de mise à jour du statut de la traite d'êtres humains ont été préparés et un plan d'action national contre la traite a été élaboré. En 2014, l'opérationnalisation de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale s'est poursuivie par des actions de mentorat, des conseils techniques, des sessions de formation et un soutien programmatique de la MINUL et de l'ONUSUD. Des actions sont en cours pour revitaliser le conseil de gestion de la Cellule et l'intégrer dans le plan national de transition en matière de sécurité. En décembre 2014, la Cellule se composait de 24 personnes.

67. En 2014, le Ministère de la justice a intenté des poursuites dans le cadre d'une affaire de traite d'êtres humains et obtenu une condamnation.

68. **Examen par le Parlement de la loi relative au contrôle des armes à feu.** Pendant la préparation du projet de loi, il a été convenu que, en raison de la complexité de la question, un expert international et un expert national procéderaient à un examen approfondi du texte. En novembre 2014, le projet de loi a été soumis par le Président au Parlement et est actuellement en attente de délibération.

69. **Coordination entre la Commission des armes de petit calibre et la Police nationale libérienne aux fins de l'élaboration d'un système d'enregistrement et de marquage des armes à feu.** Avec le soutien de l'Union européenne et de la CEDEAO, la Commission a réceptionné deux appareils de marquage des armes à feu du Centre régional des armes de petit calibre basé au Kenya. Du 16 au 20 mars 2015, la Commission ghanéenne sur les armes de petit calibre et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ont dispensé à Monrovia une formation aux Forces armées libériennes, à la Police nationale libérienne, aux services de protection des personnalités, à l'Office national de sécurité et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation dans le but de rendre ces appareils pleinement opérationnels. La MINUL a soutenu cette formation.

C. Promotion de la réconciliation nationale

1. Maintenir la volonté politique de mettre en œuvre la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation

70. **Finalisation de la feuille de route, à l'issue d'un processus de consultation participatif.** La feuille de route a été élaborée dans le cadre de larges consultations qui ont culminé avec un atelier de réflexion intensif de trois jours et trois réunions d'une journée chacune consacrée à un examen technique des versions successives du texte. Le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de la paix et de la réconciliation nationale et religieuse du Parlement, les partis politiques, les organisations de la société civile, les étudiants et les citoyens au niveau local ont aussi participé à ce large processus d'examen et d'approbation. La feuille de route a été adoptée lors du lancement officiel du forum national « Liberia Rising 2030 » (Libéria émergent 2030) à Gbarnga, premier volet d'une démarche à deux volets, l'autre étant la stratégie de croissance économique et de développement à moyen terme (Programme de transformation 2012-2017).

71. **Lancement officiel de la feuille de route de réconciliation.** Cet objectif a été atteint en juin 2013.

72. **Élaboration d'un programme de réconciliation fondé sur la feuille de route, associant le Gouvernement, les Nations Unies, des partenaires internationaux et la société civile.** Un projet de programme de réconciliation nationale a été élaboré. Toutefois, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme conjoint pour la justice et la sécurité, il a été convenu qu'il était préférable d'axer les efforts sur une programmation conjointe, garantissant ainsi que toutes les parties coordonnent leurs activités dans les divers domaines de la feuille de route. Celle-ci reprend les objectifs du Programme de

transformation 2012-2017 et du « Programme unique pour 2013-2017 » des Nations Unies.

73. Mise en œuvre de la feuille de route de réconciliation conformément au programme de réconciliation. La mise en œuvre de la feuille de route a commencé avec le lancement officiel en mai 2013 d'un projet d'histoire nationale, qui a pour objet de réécrire l'histoire du Libéria de manière aussi équilibrée et inclusive que possible et en tenant compte de tous les groupes ethniques. Les divers projets approuvés par le Comité directeur mixte en octobre 2013 se rapportaient à 7 des 12 domaines visés dans la feuille de route. Ils n'ont cependant eu que des retombées minimales en raison de la flambée du virus Ebola.

74. Création d'une structure coordonnée et d'un dispositif de financement (par exemple, un fonds d'affectation spéciale) pour faciliter la mise en œuvre du programme de réconciliation. Il n'y aura pas de fonds d'affectation spéciale en tant que tel, mais un comité directeur multipartite, coprésidé par le Gouvernement et les Nations Unies, supervise la mise en œuvre des divers programmes associés à la feuille de route.

2. Multiplier les occasions de dialoguer dans un esprit d'ouverture en vue de la réconciliation nationale, en abordant notamment le rapport de la Commission Vérité et réconciliation et les problèmes fonciers

75. Soumission dans les délais des rapports que le Gouvernement est tenu de présenter conformément à la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation. En juillet 2014, le Président a soumis au Parlement un rapport complet sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Le Bureau pour la consolidation de la paix au Libéria a préparé le rapport qui montre qu'environ 60 % des 207 recommandations formulées dans le rapport de la Commission Vérité et réconciliation ont été mis en œuvre ou sont en cours de réalisation. L'exécution des autres recommandations, dont certaines nécessitent des modifications législatives, sera poursuivie par les principales parties prenantes.

76. Élaboration d'une stratégie de communication relative à la feuille de route visant à favoriser un dialogue public sur la réconciliation nationale. Un projet de stratégie de communication relative à la réconciliation a été élaboré, mais doit être révisé. Cette révision devrait être achevée en mai 2015.

77. Mise en œuvre de la stratégie de communication relative à la feuille de route, incluant notamment des rapports trimestriels, destinés au public, sur les progrès de la mise en œuvre de la feuille de route. Une fois la stratégie mise au point, son exécution est censée débiter en 2015. La lenteur de la mise en œuvre de la feuille de route reste inquiétante.

3. Susciter la volonté politique nécessaire pour que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme puisse s'acquitter de son mandat

78. Clarification du mandat de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, au regard des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. En 2014, le rôle de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation a été précisé davantage. Grâce à 11 forums des parties prenantes

organisés dans cinq comtés du Libéria, la Commission a clarifié son mandat et ses principales fonctions en matière de suivi et d'investigation des plaintes pour abus et violation des droits de l'homme. Les acteurs clefs, notamment les chefs coutumiers et religieux, les responsables d'associations de femmes et de jeunes, les groupes d'étudiants et les responsables politiques ont convenu du rôle de coordination dévolu à la Commission dans le développement d'une méthodologie contextuelle pour les palabres du programme national de réconciliation Palava Hut et l'opérationnalisation du processus.

79. Règlement des problèmes internes de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en particulier l'insuffisance des capacités du personnel et des ressources. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme continue d'être confrontée à plusieurs défis opérationnels et ne dispose que de moyens limités pour s'acquitter de son vaste mandat. En raison d'un financement insuffisant par le Gouvernement et de divers autres facteurs, la Commission n'a pas été en mesure de fonctionner normalement ces dernières années. Le nouveau Président de la Commission est conscient de ces problèmes et s'emploie, en consultation et en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux, à donner à la Commission les moyens de s'acquitter de ses principales missions. Le Fonds pour la consolidation de la paix aide la Commission à renforcer ses capacités, en particulier pour qu'elle puisse mettre au point et exécuter le programme national de réconciliation Palava Hut (« La case à palabres »). En 2014, l'unité de gestion du programme est devenue pleinement opérationnelle et le personnel a été formé.

80. Exécution, conformément à la feuille de route de réconciliation, du programme Palava Hut et des programmes de réparation et de commémoration. Le programme Palava Hut a été officiellement lancé par la Présidente le 19 octobre 2013 à Zwedru. À la suite de ce lancement, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a organisé un forum à Monrovia, du 13 au 16 novembre 2013, afin d'échanger des vues sur la portée et la nature du programme avec les principales parties prenantes. Ce forum a permis de mettre en évidence les différentes façons dont les quatre principaux groupes linguistiques du Libéria se servent des techniques de réconciliation traditionnelles des cases à palabres. Les progrès enregistrés en 2014 ont été limités en raison de l'épidémie d'Ebola.

81. Renforcement des capacités permettant de lutter contre les violations des droits de l'homme et de créer une culture de respect des droits de l'homme. Depuis que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a envoyé en mission ses premiers observateurs des droits de l'homme dans les comtés de Bong, Lofa et Nimba en 2012, ces derniers se sont efforcés de sensibiliser les citoyens à leurs droits et à leurs responsabilités. En 2014, 10 observateurs des droits de l'homme ont été recrutés, formés et déployés dans les comtés couverts par les pôles régionaux 2 et 3. Les rapports des procureurs, des avocats commis d'office et des observateurs des droits de l'homme montrent que les citoyens prennent progressivement conscience de leurs droits dans ces comtés. Les observateurs ont aussi travaillé en étroite coopération avec les acteurs clefs de la justice pour réduire le nombre élevé de détentions préventives. Par ailleurs, ils ont sensibilisé des prisonniers à leurs droits fondamentaux, y compris leur droit au respect de la vie privée, leur droit de visite, de propriété, leur droit à des soins médicaux et le droit de pratiquer leur religion. Les détenus ont également été informés des modalités

d'accès aux tribunaux et autres systèmes de justice. En 2014, les observateurs, en étroite collaboration avec les agents chargés sensibiliser la population, ont soutenu les diverses antennes sanitaires des comtés par des actions de sensibilisation au virus Ebola, en veillant à ce que les messages en matière de droits de l'homme et les services fournis par le pôle fassent l'objet d'une vaste communication dans les comtés.

4. Poursuivre la promotion de la participation des jeunes à la consolidation de la paix, principalement au moyen du Programme de service national des jeunes pour la paix et le développement

82. Mise en œuvre du programme de service national des jeunes pour la paix et le développement, notamment au moyen d'interventions ciblant les jeunes les plus vulnérables. Les six principaux comtés couverts par le Programme de service national des jeunes sont Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh, Lofa, Maryland et Sinoe; des activités supplémentaires sont organisées pour les centres de jeunes et dans le domaine de l'agriculture dans les comtés de Bomi, Grand Cape Mount, Gbarpolu, Montserrado et Nimba. Avant la flambée du virus Ebola, les activités de base du programme couvraient en fait huit comtés, si l'on ajoute ceux de Grand Cape Mount et Nimba pour lesquels ces activités étaient financées à l'aide de fonds supplémentaires provenant du programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer lui-même financé par les Pays-Bas. Sur le plan qualitatif, le suivi montre que le travail des volontaires nationaux est grandement apprécié par les communautés de par l'extension des prestations de services sociaux, mais aussi qu'il renforce la confiance accordée par la population aux institutions auxquelles ces volontaires sont affectés. Au cours de l'année scolaire 2013/14, la qualité de l'enseignement, le nombre d'élèves inscrits et le pourcentage des enseignants ayant une formation universitaire se sont améliorés dans les 52 écoles où intervenaient des volontaires. Les directeurs d'école ont rapporté que sans leur appui, ils ne seraient pas en mesure d'enseigner les mathématiques et les sciences. D'autres écoles ont pu ajouter ainsi une 11^e année à leur curriculum, ce qui s'est traduit pour certaines par une augmentation de 150 % des inscriptions. Au total, 14 établissements de soins de santé connaissant un manque de personnel ont aussi grandement bénéficié du déploiement des volontaires nationaux. Au cours des entretiens, les responsables de plusieurs hôpitaux et centres de soins de santé ont indiqué que les volontaires contribuaient significativement à l'amélioration de la prestation de services, notamment en matière de médecine de la procréation chez les adolescents, car les relations entre volontaires et patients du même âge étaient bien meilleures. Le déploiement des volontaires nationaux avait par ailleurs redressé le ratio travailleurs de la santé/patients. Au total, 10 centres de jeunesse ont également tiré profit du déploiement des volontaires, ces derniers assurant le secrétariat financier des comités de gestion de ces centres et améliorant ainsi la qualité de la gestion. Ils ont en outre facilité les activités en faveur de la jeunesse et aidé à développer chez les jeunes de ces comtés les aptitudes au leadership et à la résolution des conflits. Les 17 projets agricoles dans lesquels des volontaires sont intervenus ont favorisé la participation des jeunes au développement. Les entretiens avec les services de vulgarisation agricole montrent que les volontaires nationaux ont su inciter les jeunes à s'impliquer dans des projets agricoles. Après consultation de tous les acteurs, au cours du deuxième semestre 2014, les volontaires ont apporté un soutien déterminant pour les interventions menées en réponse à l'épidémie du virus Ebola, y

compris la recherche des contacts, la recherche des familles pour les enfants séparés, le soutien psychologique et la mobilisation sociale.

5. Poursuite du règlement des problèmes fonciers par l'intermédiaire de la Commission foncière

83. Mise en place d'un système alternatif de règlement des différends dans cinq comtés. Cinq centres de coordination pour les problèmes fonciers – Zorzor (comté de Lofa), Gbarnga (comté de Bong), Kakata (comté de Margibi), Ganta (comté de Nimba) et Harper (comté de Maryland) – ont été opérationnels en 2014. Un sixième centre a été ouvert à Caldwell, dans le comté de Montserrado, en février 2015.

84. La Commission foncière, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains assuré par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, en collaboration avec d'autres partenaires participant au règlement des différends fonciers, a permis aux centres d'identifier, de coordonner et de renforcer les mécanismes alternatifs locaux de règlement des différends fonciers et de les rendre plus inclusifs (chefs coutumiers, femmes, jeunes et personnalités religieuses). Selon les rapports de suivi de 2014 des cinq centres de coordination pour les problèmes fonciers, 95 % des fonctionnaires nationaux et 70 % des habitants des 10 districts où opèrent les centres ont connaissance de leurs droits fonciers et préfèrent s'adresser aux centres pour régler les litiges fonciers. En 2014, 256 litiges fonciers ont été enregistrés et 34 résolus dans les cinq centres. Sur les affaires enregistrées, 64 ont été déclarées par des femmes et 192 par des hommes. L'épidémie d'Ebola a grandement affecté les capacités opérationnelles des centres en 2014. Bien que ce résultat soit en deçà de l'objectif, le nombre grandissant d'affaires foncières portées devant ces centres traduit un renforcement progressif de la confiance de la population dans les systèmes de résolution extrajudiciaire des litiges pour l'adjudication des différends fonciers. Selon des données récentes, 69 % des affaires résolues restent réglées une année après la conclusion d'un accord entre les parties. Le système continue cependant d'être confronté à un certain nombre de défis : amélioration de la sensibilisation, renforcement des capacités à régler les affaires dans des communautés éloignées et pérennisation du travail des centres.

85. Achèvement des procédures de consultation et d'approbation relatives à la politique foncière. Le processus de consultation et d'approbation s'est achevé en 2013.

86. Adoption de réformes législatives devant aider à régler les problèmes de régime foncier. La Commission foncière a pris une part active à la planification et la tenue de consultations publiques sur le projet de directive relative aux droits fonciers rédigé par l'équipe spéciale en 2012. Cette directive a été soumise au Parlement en décembre 2014 pour examen. La déclaration d'intention concernant la politique nationale de résolution extrajudiciaire des litiges fonciers a été finalisée en 2014 et la politique est en cours de discussion avec les principales parties prenantes. Une déclaration attendue d'ici à avril 2015 devrait être le fondement du développement d'un cadre juridique national global du système de résolution extrajudiciaire des litiges fonciers, à réaffirmer dans le système judiciaire.

87. Clarification du Statut de la Commission foncière (dont le mandat expire en 2014). Le mandat de la Commission foncière a été prorogé jusqu'au 31 janvier

2016. Le projet de loi en vue de la création d'une nouvelle autorité libérienne en matière foncière a été présenté pour approbation au Conseil des ministres en février 2015 et l'autorité devrait être créée d'ici à la fin de l'année 2015.

6. Progresser dans la décentralisation et la réforme constitutionnelle

88. Mise en œuvre d'une politique nationale concernant la décentralisation et la gouvernance locale. Étant donné les amendements constitutionnels que nécessite la mise en œuvre de la directive relative à la décentralisation, la Commission de révision de la Constitution a inscrit la décentralisation sur sa liste des questions à examiner figurant dans le Cadre pour l'éducation et la consultation des citoyens, qui a été préparé dans le contexte du processus de réforme constitutionnelle. En février 2015, le Président a lancé la plateforme de déconcentration, en vue de transférer aux comtés la fourniture d'un certain nombre de services sélectionnés, assurés jusqu'à présent à l'échelon de la capitale. Cette première étape du processus de décentralisation sera mise en œuvre au départ dans sept comtés, en l'occurrence Bomi, Bong, Grand Bassa, Lofa, Margibi, Maryland et Nimba

89. Révision de la Constitution de 1986 et formulation de recommandations d'amendements par la Commission de révision de la Constitution, conformément à son mandat. En 2014, la Commission de révision de la Constitution a mené une série d'actions d'information du public, un total de 73 consultations de citoyens dans tous les districts électoraux des 15 comtés et 10 consultations thématiques avec des partis politiques, des chefs coutumiers, des associations de femmes et de jeunesse, des organisations de la société civile et des associations professionnelles. Les Libériens de la diaspora ont également été consultés, notamment aux États-Unis d'Amérique et au Ghana. Au total, 16 048 citoyens libériens ont été interrogés et leurs suggestions synthétisées en un ensemble de recommandations en vue d'amendements constitutionnels. En raison de la flambée du virus Ebola, la Conférence constitutionnelle nationale a dû être reportée à mars 2015.

III. Engagements de la Commission de consolidation de la paix

- 1. Mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre des priorités en matière de consolidation de la paix énoncées dans la déclaration d'engagements réciproques et dans le programme de consolidation de la paix au Libéria, en priant instamment les divers donateurs qui ont annoncé des contributions ou se sont engagés à effectuer des donations de les honorer et d'en assurer la coordination efficace; ces efforts seront menés en coordination avec des initiatives libériennes et en leur faveur**

90. Le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix s'est rendu à deux reprises dans le pays en 2014. En février, il était accompagné du Directeur adjoint du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. La délégation a étudié les moyens d'accroître le soutien financier, de renforcer la coordination et d'optimiser les synergies aux fins de la consolidation de la paix, en collaboration avec les Nations Unies, les institutions financières internationales, les partenaires bilatéraux et le Gouvernement libérien. En juillet, les discussions tenues dans le cadre de la visite ont également porté sur les besoins et priorités du Libéria,

notamment dans les secteurs de la justice et de la sécurité, dans la perspective du retrait de la MINUL et en vue de préparer la transition.

2. Élargir la base des donateurs et encourager une large participation des partenaires à toutes les instances internationales auprès desquelles il est possible d'obtenir un appui pour le Libéria; ces efforts seront menés en coordination avec les autorités du Libéria

91. La mobilisation des ressources aux fins de la consolidation de la paix a été mise en avant à maintes reprises, notamment lors des réunions de la formation Libéria à New York, et à l'occasion de réunions avec un large éventail de parties prenantes à Monrovia. Le Président a continué de plaider en faveur d'un soutien international durable au Libéria, compte tenu notamment de l'incidence de la maladie à virus Ebola sur le processus de consolidation de la paix dans le pays. Une part importante de l'engagement continu de la formation Libéria et de l'appui au pays a également été mise en œuvre grâce à des actions bilatérales.

92. Les plans et programmes gouvernementaux en faveur de la réconciliation, de la justice et de la sécurité doivent être suivis d'effet, en particulier dans la perspective du relèvement après Ebola et du retrait de la MINUL. Les mesures prises pour renforcer l'efficacité des programmes et des mécanismes de financement existants ont servi à mobiliser les ressources au titre de la consolidation de la paix et contribuer aux initiatives du Gouvernement libérien visant à assurer des ressources suffisantes et prévisibles.

93. Alors qu'en 2014, la plupart des contributions bilatérales étaient consacrées à la lutte contre la maladie à virus Ebola, il convient de mentionner certaines contributions, dont le 1,5 million de dollars versé au Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité par la Suède au titre du programme conjoint pour la justice et la sécurité, ainsi que les 450 000 dollars qui seront versés avant décembre 2015 par l'intermédiaire de la cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises.

3. Susciter un intérêt durable pour le Libéria et prendre des mesures pour inciter la communauté internationale à apporter son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès, les défis, les risques et les possibilités

94. La formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix s'est réunie quatre fois en 2014 aux niveaux de la formation et des experts. Le Président a rencontré des partenaires bilatéraux et des responsables libériens à Monrovia, à New York et ailleurs pour examiner les développements dans les domaines relevant des trois piliers de la déclaration sur des engagements réciproques. Il a également organisé des événements au titre de la formation Libéria avec le Ministre de la défense libérien ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général au Libéria/Chef de la MINUL lors de leurs visites à New-York. La formation Libéria a également coprésidé des réunions mixtes avec les formations Guinée et Sierra Leone en août et novembre 2014, afin de discuter des impacts immédiats et à long terme de la crise Ebola sur les efforts de consolidation de la paix et de préparer un soutien renforcé à cette consolidation au lendemain immédiat de la crise.

4. Collaborer avec des acteurs régionaux, en particulier la CEDEAO, afin de tirer parti de l'action qu'ils mènent pour instaurer une paix durable au Libéria et dans la sous-région

95. Le Président a poursuivi son engagement avec la CEDEAO lors de sa visite au Libéria en février 2014. Après le pic de l'épidémie de maladie à virus Ebola au Libéria en juillet 2014, le Président a engagé des discussions avec l'Union du fleuve Mano, en particulier lors de la réunion conjointe des formations Guinée, Libéria et Sierra Leone en août 2014.

5. Fournir des conseils au Gouvernement et au peuple libériens en ce qui a trait aux enseignements tirés de l'expérience acquise dans des situations similaires, s'agissant en particulier du statut d'occupation et des droits fonciers, de l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et formels et de la réconciliation, en faisant preuve d'objectivité et en utilisant son poids politique, lorsque les circonstances le justifient, pour que les activités menées à ces divers égards continuent d'avancer dans la bonne direction

96. Le Président a poursuivi ses discussions sur les questions foncières, les ressources naturelles et la mobilisation communautaire dans le cadre des suites données au courrier du 12 décembre 2013 du Comité des sanctions du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria. Il s'est également rendu dans un centre de coordination pour les problèmes fonciers au Libéria afin de constater les progrès réalisés dans les mécanismes de résolution extrajudiciaire des litiges fonciers. Le Président a par ailleurs continué d'insister auprès des hauts responsables libériens sur l'importance de la gestion des ressources foncières et naturelles pour la viabilité du pays, en tenant compte des préoccupations et des besoins des communautés locales.

6. Contribuer aux délibérations sur le Libéria, en particulier au Conseil de sécurité, en fournissant des avis sur les trois priorités en matière de consolidation de la paix, de sorte que les fonctions de gestion de la sécurité assurées par la MINUL soient transférées de façon responsable au Gouvernement libérien

97. Le Président a pris la parole à trois reprises en 2014 devant le Conseil de sécurité. L'une de ses déclarations était axée sur les conclusions de ses visites au Libéria, notamment les problèmes que pose l'accélération des progrès en matière de justice et de sécurité, ainsi que sur les efforts de réconciliation nationale, la question de l'égalité des sexes, la gestion des terres et des ressources dans le cadre du conflit et l'importance du rôle de la société civile. Lors des réunions de septembre et de novembre du Conseil, il a informé les participants des résultats de la réunion conjointe des formations Guinée, Sierra Leone et Libéria de la Commission de consolidation de la paix consacrée à l'impact de la crise Ebola et ses implications sur la consolidation de la paix.

- 7. Contribuer, tant individuellement que collectivement, aux efforts de consolidation de la paix du Libéria en collaborant étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, en prônant une coordination efficace entre l'ONU, les organisations internationales et les donateurs au niveau du pays, des sièges et des capitales**

98. En étroite consultation avec de hauts responsables de la MINUL et d'autres entités des Nations Unies, le Président continue de veiller au renforcement de la coordination de l'appui entre les parties prenantes aux niveaux international et national, en vue de la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques. Grâce aux visites qu'il a effectuées au Libéria et à ses interventions devant la formation et le Conseil de sécurité, il a maintenu la structure d'appui collective et harmonisé les messages destinés à la communauté internationale. Il a également entretenu des contacts étroits avec la communauté des donateurs afin de mobiliser l'appui pour le Libéria et a pris part à une série de discussions et de forums à New-York et dans d'autres villes afin de promouvoir l'appui à la consolidation de la paix au Libéria.

- 8. Suivre la préparation et la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Libéria afin de veiller à ce que les priorités énoncées dans la déclaration d'engagements réciproques soient bien prises en compte**

99. À la suite de ses visites au Libéria, le Président a formulé dans ses rapports des conclusions et recommandations, qu'il a communiquées à la formation Libéria. Alors que le formation continue d'appeler à de nouveaux progrès dans les efforts de réconciliation nationale (notamment le renforcement du rôle des femmes), la gestion foncière et des ressources naturelles et la réforme de la justice et de la sécurité, l'incidence de la maladie à virus Ebola a retardé la mise en œuvre d'un certain nombre de domaines prioritaires de la consolidation de la paix énoncés dans la Déclaration d'engagements réciproques. Les priorités devront être réexaminées et alignées sur les stratégies et plans post-Ebola.

IV. Examen

100. À la lumière de l'impact de la maladie à virus Ebola sur le processus de consolidation de la paix au Libéria en 2014, il est proposé de revoir la marche à suivre pour revoir la Déclaration d'engagements réciproques afin de développer en 2015 un nouveau mécanisme prenant en compte la nécessité d'intégrer les diverses stratégies et politiques nationales (en l'occurrence le Programme pour la transformation et la feuille de route pour la promotion de la réconciliation nationale) mises en œuvre durant la phase de relèvement après l'épidémie d'Ebola et de retrait de la MINUL.